

MESURES DE PREVENTION

CONTRE LA TRANSMISSION DE SARS-COV-2 ENTRE PROFESSIONNELS

Salle de repos

Limiter le nombre de professionnels présents et effectuer des roulements

Maintenir une distance de 2 m au moins entre les agents ou attribuer au moins 4 m² par agent

Ne pas s'installer en face à face autour de la table mais systématiquement en quinconce

Avant le repas, se laver les mains soigneusement ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique avant de retirer son masque puis après l'avoir retiré

Utiliser sa propre vaisselle, ne pas partager de vaisselle

Nettoyer et désinfecter les surfaces après usage

Aérer les lieux régulièrement

LA TRANSMISSION ENTRE LES AGENTS EXISTE : NE RELACHEZ PAS LES MESURES DE PREVENTION SUR LES TEMPS DE REPOS.